



Les Amis de la Cité de l'espace

CONCOURS IMAGINE-MOI L'HOMME DANS L'ESPACE

REGLEMENT GENERAL

L'aventure spatiale a 50 ans et dès 1961, Youri GAGARINE a effectué le premier vol spatial. Depuis nombreux sont ceux qui sont allés dans l'espace, autour de la Terre mais aussi autour et sur la Lune. Les grands pays spatiaux envisagent de nouvelles aventures qui devraient marquer le début de l'exploration du Système Solaire avec le retour sur la Lune, avec l'installation de bases lunaires puis l'envoi d'une mission habitée vers Mars.

Les AMIS DE LA CITE DE L'ESPACE avec l'aide de l'INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-GARONNE organisent un concours ayant pour thème "**Imagine-moi l'homme dans l'espace**" avec la collaboration de la CITE DE L'ESPACE, de l'AGENCE SPATIALE EUROPEENNE, d'ARIANESPACE, d'ASTRIUM, de la CLEF des ETOILES, du CNES, du CONSEIL REGIONAL DE MIDI-PYRENEES, de la DEPECHE DU MIDI, d'ESPACE SAINT-EXUPERY, de l'association GAIA, de la MAIRIE DE TOULOUSE, de METEOFRANCE et de THALES ALENIA SPACE.

BUT DU CONCOURS : Sensibiliser les enfants à l'importance des activités spatiales et des problèmes de l'environnement de notre planète.

OUVERTURE DU CONCOURS : Le concours est ouvert à tous les élèves des classes de CM1, CM2 et CLIS.

OBJET DU CONCOURS : Chaque élève de ces classes est invité à proposer une idée ou une réalisation artistique sur le thème "Comment imaginez vous l'homme dans l'espace ?".

DETAILS PRATIQUES :

- * Tous les supports (dessin, sculpture, technologie, poésie, etc...) sont autorisés à l'exception des supports informatiques. Ils ne devront pas dépasser un total de 2 mètres linéaires (total maximal des 3 dimensions).
- * Le nom de l'élève, sa classe, le nom et l'adresse de son école doivent obligatoirement figurer sur chaque contribution.
- * Une œuvre peut être réalisée par plusieurs élèves mais un élève ne peut participer qu'à une seule.
- * La date limite d'envoi des contributions est fixée au :
~~4 avril 2008~~ Reporté au 20 mai 2008
- * Les contributions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante :

**Les Amis de la Cité de l'espace
Avenue Jean Gonord
BP 5855
31506 TOULOUSE Cedex 5**

Les envois postaux recommandés ne seront pas acceptés et il ne sera pas accusé réception des envois. Les organisateurs ne sont pas responsables de l'état des œuvres à leur réception.

PRIX DU CONCOURS : Les différents prix récompensant les meilleures contributions seront remis aux gagnants en juin 2008 lors d'une cérémonie présidée par l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne.

Le gagnant du premier prix toutes catégories gagnera un superbe instrument d'astronomie, et, en outre, une visite exceptionnelle de la Cité de l'espace pour toute sa classe. Ce jour là tous les élèves de la classe seront reçus comme de vrais Ambassadeurs de la Cité, dans des conditions inoubliables.

De nombreux prix (prix du Conseil Régional, prix de la Mairie de Toulouse, prix de la Dépêche du Midi, prix de l'Espace Saint-Exupéry Midi Pyrénées, etc...) seront décernés pour les différentes catégories de contributions.

Les organisateurs se réservent la possibilité de créer un " Prix spécial du jury ".

Les contributions primées seront exposées à la Cité de l'espace.

Les résultats du concours seront publiés dans la Dépêche du Midi.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury qui seront sans appel. Les Amis de la Cité de l'espace resteront dépositaires des contributions qui ne seront pas retournées aux participants. Elles pourront être utilisées pour les activités de communication des Amis de la Cité de l'espace ou de la Cité de l'espace.